RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE D'ORNON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le jeudi 23 mars 2023, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Nathalie BOCQUERAZ Nicole FAURE, Béatrice FIAT, , Noël GARDEN, Gilles GUINARD, Christophe RUET

Absent excusé : Julien FIAT

Procurations : Philippe GALL donne pouvoir à Nicole FAURE, Christophe PROUVOST donne pouvoir à Serge ARLOT

Votants : 10

BOCQUERAZ Andrée a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20230328-07 : Travaux réseaux eau potable : demande de financement

Mme le Maire fait part au conseil des devis transmis par le SIVOM concernant les travaux sur le captage de la Mare en vue d'une protection sanitaire ainsi qu'une étanchéité du captage pour permettre de limiter les pertes de celui-ci.

Protection captage de la Mare
Les travaux effectués seront plus dirigés vers le côté sanitaire avec la pose d'un portail ainsi que d'une clôture d'une hauteur de 1.5 m de haut, pour limiter le plus les intrusions animales et donc limiter au maximum la pollution.

Renforcement ressource captage de la Mare

Pour ce poste de travail, les travaux seront accès sur la perte des ressources en eau du captage, en effet la conjoncture actuelle montre une baisse significative des ressources.
Pour pallier ce manque, nous allons dégager le captage et récupérer au maximum les eaux fuyantes de celui-ci tout en préservant la faune et la flore aquatique du captage, de plus aucune zone aquatique réelle est recensée en amont et en aval de celui- ci.

Depuis plusieurs années, la commune d'Ornon fait l'effort de préserver ses ressources en eau, tant sur le plan sanitaire que sur le plan quantitatif.
Pour les années à venir nous travaillons déjà sur le moyen de mailler le réseau pour pallier au manque d'eau potable.
En parallèle nous travaillons aussi pour la remise en route de certains captages qui ont été abandonnés les années antérieures, mais tout cela fera partie d'un projet global en 2024.

Afin de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions financières, Mme le Maire propose au conseil, le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Objet	**Montant HT**	**Financeur**	**Montant HT**	**Taux**
Travaux de protection	12 798.58 €	CLE	8 959.83€	50%
Travaux de renforcement de la ressource	5 633.20 €	Agence de l'Eau	2 816.60 €	15.7%
		Communes	6143.24€	34.3 %
Total dépenses	**17 919.67 €**	**Total recettes**	**17 919.67€**	**100%**

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'adopter le plan de financement ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.

Le Maire,
Nicole FAURE